

Saint-Brieuc le 13 AVR. 2023

Direction de l'eau et de l'assainissement
Service Bassins Versants
Suivi: Yves CARPIER
Tél : 02 96 58 51 32
Référence à reporter : 26-2023
Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
1 place du Général de Gaulle
B.P 2370
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Objet : Intention d'élaboration d'un PAPI sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Monsieur le Préfet,

Suite aux phénomènes d'inondations récurrents sur les bassins versants de l'Ic, le Gouët et l'Anse d'Yffiniac ainsi que les risques de submersion marine et d'érosion de son littoral, Saint Brieuc Armor Agglomération a décidé d'élaborer un dossier préparatoire à la labellisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de son territoire.

L'élaboration et la coordination de la mise en œuvre du PAPI sur les bassins versants de l'Ic, le Gouët et l'Anse d'Yffiniac et du littoral seront portées par Saint-Brieuc Armor Agglomération, également compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

L'objet de ce courrier est de vous informer du lancement de la notre démarche d'élaboration d'un PAPI. Notre calendrier prévisionnel est un dépôt du dossier de candidature pour fin 2023 auprès des services de l'État.

Je vous pris d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de
Saint-Brieuc Armor Agglomération,



Ronan Kerdraon